



REVUE DE PRESSE

SIGNATURE CONVENTION CHAMBRE D'AGRICULTURE IDF - JUIN 2021



SEINE GRANDS LACS

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN



SIGNATURE CONVENTION CHAMBRE D'AGRICULTURE IDF

PREMIERE HEURE ILE DE FRANCE (18 JUIN 2021)

SEINE GRANDS LACS : «PAS DE BONNE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU SANS LES SOLIDARITÉS AMONT / AVAL ET URBAIN / RURAL»..... 3

WWW.LEJOURNALDELAXESEINE.FR (17 JUIN 2021)

SEINE GRANDS LACS ET DES CHAMBRES D'AGRICULTURE ASSOCIÉS FACE AUX ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS 4

WWW.H2O.NET (16 JUIN 2021)

LA NATURE, ALLIÉE NATURELLE DE LA PRÉVENTION DES INONDATIONS 5

WWW.LEJOURNALDUGRANDPARIS.FR (15 JUIN 2021)

GESTION DES INONDATIONS : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE L'EPTB SEINE GRANDS LACS ET LE MONDE AGRICOLE 9

WWW.ENVIRONNEMENT-MAGAZINE.FR (15 JUIN 2021)

SEINE GRANDS LACS ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE D'ÎLE-DE-FRANCE COLLABORENT POUR LA GESTION DES ZONES D'EXPANSION DE CRUE 11



PARIS / ILE DE FRANCE

Seine Grands Lacs : "Pas de bonne gestion de la ressource en eau sans les solidarités amont / aval et urbain / rural

L'EPTB Seine Grands Lacs a entrepris de se rapprocher de tous les acteurs et notamment des Chambres d'Agriculture étant convaincu qu'il n'y a pas de bonne gestion de la ressource en eau sans les solidarités amont/aval et urbain/rural, pour mieux protéger les territoires de l'amont, et ainsi mieux protéger la zone dense francilienne. Dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, il porte une action de «preservation, restauration et gestion des Zones d'Expansion des Crues» à laquelle sont associés Syndicats, Établissements Publics de Coopération intercommunale (EPIC), Établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (Epage) et les Chambres d'Agriculture concernées (IDF, Aube, Yonne, Haute Marne, Loiret, Côte d'Or) . 5 territoires pilotes ont été choisis.

Au mois de mars 2021, les élus de Seine Grands Lacs ont octroyé à chacun de ces 5 territoires une aide financière pour faciliter la réalisation de projets exemplaires. Avec la Chambre d'Agriculture d'IDF, partie prenante de la dynamique énoncée, les intérêts sont réciproques. Ils se sont concrétisés par la signature d'une convention de partenariat en début de semaine et par une réponse conjointe à un appel à projets au Pacte Vert Europe en «restauration de la biodiversité et des services écosystémiques» : «Il s'agit de se doter d'outils d'analyse des territoires dans la gestion des inondations et des étiages, de créer les conditions d'une agriculture résiliente» indique Frédéric Molossi, Président de l'EPTB Seine Grands Lacs "À mon arrivée à la Présidence de l'Établis-

sement en 2012, ces deux mondes s'ignoraient, la défiance était mutuelle. Sur le bassin amont de la Seine, on entendait que l'EPTB inondait les champs pour protéger Paris ; à contrario nous nous contentions d'une idée de

l'agriculteur pollueur qui sur-consomme la ressource en eau.. Convaincu qu'il n'y a pas de bonne gestion de cette ressource sans les solidarités amont/aval et urbain/ rural, que mieux protéger les territoires de l'amont, c'est mieux protéger la zone dense francilienne ; l'EPTB a entrepris de se rapprocher de tous les acteurs et notamment des Chambres d'Agriculture». Ainsi, un travail de reconnaissance mutuelle a été réalisé. Chacun a explicité son travail, ses missions et contraintes. «La transparence dans la gestion de nos ouvrages lors des crues et dans notre gestion courante a construit cette relation apaisée, utile pour répondre aux défis du changement climatique».



Seine Grands Lacs et des chambres d'agriculture associés face aux événements exceptionnels

L'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs a signé, le 14 juin 2021, des conventions de partenariat avec sept chambres d'agriculture. L'enjeu : développer les zones d'expansion de crue sur les terres agricoles et le stockage de l'eau à des fins d'irrigation.

Article avec accès abonnés: <https://www.lejournaldelaxeseine.fr/seine-grands-lacs-et-des-chambres-dagriculture-associes-face-aux-evenements-exceptionnels/>



www.h2o.net
Pays : France
Dynamisme : 0



Date : 16/06/2021
Heure : 20:10:07

Page 1/4

[Visualiser l'article](#)

La nature, alliée naturelle de la prévention des inondations

BASSIN AMONT DE LA SEINE

La nature, alliée naturelle de la prévention des inondations

Il y a tout juste vingt ans, au printemps 2001, la Somme en crue infligea d'importants dégâts à des populations désespérées et absolument pas préparées à une telle catastrophe. La rumeur bruisa dès lors que le responsable de cette infamie ne pouvait être que Grands Lacs de Seine ayant choisi de déverser ses eaux sur les Picards afin d'éviter une crue dévastatrice dans la capitale. Qu'importe si l'explication était "hydrologiquement" aberrante, elle valut au président de l'institution, Pascal Popelin, d'aller par deux fois clarifier les cartes devant les parlementaires. C'est dire si la création de zones d'expansion des crues, jusqu'à 200 kilomètres en amont de la métropole du Grand Paris, ne va pas sans faire ressurgir d'ancestrales suspicions. "À mon arrivée à la présidence de l'Établissement, en 2012, les deux mondes continuaient de s'ignorer, la défiance était mutuelle", reconnaît Frédéric Molossi : "Sur le bassin amont, on entendait que Seine Grands Lacs inondait les champs pour préserver Paris ; a contrario, nous nous contentions de l'idée de l'agriculteur-pollueur, sur-consommateur de la ressource en eau !"

Martine LE BEC Images EPTB Seine Grands Lacs
H2o – juin 2021

Le rapport sur l'hydrologie de la Seine de novembre 2016 remis au Premier ministre précise que la pluviométrie moyenne sur le bassin de la Seine est de 820 millimètres par an. Cela représente un volume moyen annuel de précipitations de 36 milliards de mètres cubes d'eau sur le bassin amont quand le volume de stockage des 4 lacs-réservoirs gérés par l'Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs s'élève à seulement 805 millions de mètres cubes. Par ailleurs, le rapport estime que, sur la base d'une hauteur d'eau de 1 mètre dans les vallées alluviales du bassin, le volume stocké ne serait encore que de 1,5 milliard de mètres cubes. Il précise également que les zones humides en bon état de fonctionnement ne représentent elles-mêmes que 2,6 % de la surface des corridors fluviaux, soit seulement 214 kilomètres carrés sur les 65 000 que compte le bassin versant dans son entier.

Fort de ces constats, l'EPTB Seine Grands Lacs s'est engagé à porter une action concernant les zones d'expansion des crues (ZEC) sur cette partie amont du bassin. L'action relève directement de la partie du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes 2014-2019, portée par l'EPTB et complétée par un contrat de partenariat avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie signé en février 2018.

L'EPTB Seine Grands Lacs, tête de pont d'une reconquête naturelle

... Une reconquête naturelle et concertée, l'action portée par Seine Grands Lacs intègre deux volets : d'une part, l'identification, la caractérisation et la hiérarchisation via un système d'information géographique des ZEC en fonction notamment de leur volume de stockage et de leur potentiel de reconnexion avec le cours d'eau mais également des capacités locales de mise en œuvre des projets ; d'autre part, la co-construction avec les parties prenantes au sein de territoires pilotes de référence de projets de territoire pour la prévention des inondations par la valorisation et la restauration de ZEC.

Les projets engagés par les opérateurs "gémapiens" des territoires pilotes englobent :



www.h2o.net
Pays : France
Dynamisme : 0



Date : 16/06/2021
Heure : 20:10:07



Page 2/4

[Visualiser l'article](#)

des mesures de préservation (ou conservation) qui consistent en la mise en œuvre de stratégies de maîtrise foncière en vue de freiner, voire de stopper, la perte continue du potentiel de rétention des eaux ;
des actions d'optimisation (de restauration et renaturation) qui s'inspirent du fonctionnement naturel des cours d'eau tout en prenant en compte les enjeux actuels, notamment économiques ;
des actions d'aménagement qui consistent à créer des ouvrages générant de la surinondation.

Le périmètre d'action de Seine Grands Lacs couvrant un bassin d'une superficie de 44 400 km², le développement d'un système d'information géographique (SIG) a permis d'identifier des sous-bassins, devenus des territoires pilotes de référence sur lesquels il a été proposé de concentrer l'action territoriale.

En photo, un exemple de périmètre de maîtrise foncière à Amilly et Saint-Germain-des-Prés dans la vallée de l'Ouanne (Loiret).

L'objet est que, dans chacun des projets, les usages soient préservés ou que des propositions adaptées soient avancées. La Chambre d'agriculture de la région Île-de-France et les chambres d'agriculture départementales ont dès lors un rôle prépondérant pour éclairer l'action par l'analyse des pratiques existantes et la réflexion sur la mise en place de filières résilientes qui répondent aux enjeux du territoire. En effet, si les travaux de restauration des ZEC peuvent nécessiter d'adapter les productions agricoles des parcelles identifiées, ils peuvent également donner l'opportunité de mettre en œuvre de nouvelles productions, voire de développer de nouvelles filières mais dont la faisabilité et la viabilité sont évidemment à démontrer.

5 territoires pilotes

Dès 2019, cinq territoires pilotes ont adhéré à la démarche, ce qui a conduit à l'installation de cinq comités locaux réunissant l'ensemble des parties prenantes. L'EPTB Seine Grands Lacs propose à chacun de ces territoires un soutien en ingénierie technique et financière mais également pour sensibiliser les acteurs locaux à la problématique des ZEC et du développement de l'outil SIG.

Les autres territoires (organismes ou collectivités) sont intégrés via un groupe de travail se réunissant deux fois l'an, l'objectif restant d'associer l'ensemble des territoires volontaire et de démultiplier le partage d'expérience et les actions potentielles.

Les 5 territoires pilotes de référence, partenaires pour la co-construction de projets de territoire.



www.h2o.net
Pays : France
Dynamisme : 0



Date : 16/06/2021
Heure : 20:10:07



Page 3/4

[Visualiser l'article](#)

SYNTHÈSE DES PROJETS DE ZEC PAR TERRITOIRE PILOTES

	Superficie (en km ²)	Surface des ZEC (en % territoire)	Volume de stockage potentiel (en M. de m ³)	de Nombre projets recensés	de Montant estimé des projets (en M. d'euros)
EPAGE du Loing	4 177	9,4	291	70	8,5
EPAGE Sequana	2 203	5	128	36	4,1
Bassin versant de l'École	447	1	33	47	30
Bassin versant de la Vanne et de l'Yonne médian	2 550	5,7	314	8	0,7
Bassin versant de la Marne amont	3 112	7	152	48	18,1

Le travail de co-construction a débuté en se fondant sur l'inventaire de 602 projets existants, dont 210 projets concernant des zones d'expansion des crues, pour un montant total de 60 millions d'euros. 30 projets de territoire sont plus particulièrement suivis dans le cadre de l'action. En 2021, l'EPTB Seine Grands Lacs apporte ainsi son soutien technique et une contribution financière globale de 87 000 euros pour la réalisation de 7 chantiers qui permettront de stocker environ 100 000 mètres cubes d'eau en cas de crue majeure. Il s'agit de : 1. Travaux d'hydraulique douce à Fontaine-la-Gaillarde et Villiers-Louis (Communauté d'agglomération du Grand Sénois) ; 2. Travaux de restauration de ZEC sur le Limetin (EPAGE du bassin de Loing) ; 3. Ouvrages de délestage de biefs à Saint-Germain-sur-École (Syndicat mixte des bassins versants de la rivière École, du ru de la Mare-aux-Évées et de leurs affluents, SEMEA) ; 4. Travaux de restauration d'une ZEC au lieu-dit Carré-Rouge à Villars Santenoge (EPAGE Sequana) ; 5. Travaux de reconnexion du lit majeur de la Vanne à Foissy-sur-Vanne en vue de la restauration d'une ZEC (Syndicat mixte Vienne et affluents, SMVA) ; 6. Création d'une ZEC sur l'Ornel à Chancenas (Syndicat mixte du bassin de la Marne et de ses affluents, SMBMA) ; 7. Renaturation du lit mineur de la Blaise suite à l'effacement d'ouvrages et reconnexion à la ZEC (SMBMA).

Les ouvrages hydrauliques (moulins, ponts, busages, etc.) ont modifié la structure globale des pentes de nombreux cours d'eau. Cette modification a pour conséquence de ralentir les écoulements, d'homogénéiser les milieux aquatiques et d'aggraver le risque inondation, que ce soit par rupture d'ouvrages, débordement de biefs ou formation d'embâcles.

En photo, l'exemple de la rivière École, aménagée de longue date pour l'industrie minière : son cours est en grande partie formé d'une succession de biefs perchés qui s'écoulent vers le fond de la vallée avec une pente plus faible que la pente naturelle du terrain. (photo SEMEA)

Tous droits réservés à l'éditeur



www.h2o.net
Pays : France
Dynamisme : 0



Date : 16/06/2021
Heure : 20:10:07

Page 4/4

[Visualiser l'article](#)

L'installation des comités locaux en 2019 a favorisé l'implication des acteurs du territoire et des chambres d'agriculture en particulier avec lesquelles ont été signées des conventions de partenariat. En complément, dans le cadre du projet initié par le préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie faisant suite aux inondations de 2016 et de 2018 (13 000 hectares de terres agricoles impactés lors de ce dernier épisode), la Chambre d'agriculture de région Île-de-France a initié un Observatoire des terres agricoles inondées. Les objectifs de cet observatoire sont de : 1. Améliorer les connaissances concernant le fonctionnement des zones d'expansion des crues ainsi que l'exposition des exploitations agricoles en vue de nourrir des démarches de prévention qui seront portées par l'État ou les collectivités locales compétentes ; 2. Acquérir les connaissances sur les terres impactées lors d'un épisode de crue pour argumenter d'éventuelles demandes de cas de force majeure au titre de la politique agricole commune ; 3. Contribuer à maintenir un usage agricole des terres et limiter les surfaces soustraites dans le cadre de création d'ouvrages hydrauliques ; 4. Définir une méthodologie et chiffrer les impacts des inondations sur les activités agricoles afin notamment d'alimenter la réflexion des collectivités sur les protocoles de sur-inondations.

De quoi réconcilier des intérêts trop souvent présentés comme antinomiques. ■

ResSources

Œuvrant sur 18 départements du bassin amont de la Seine l'EPTB Seine Grands Lacs assure trois grandes missions : la protection et la prévention contre les inondations, le maintien d'un débit minimum de la Seine et de ses principaux affluents pendant les saisons sèches et, enfin, l'adaptation aux changements climatiques.

EPTB Seine Grands Lacs

Contact

Valérie Laurent – chargée de prévention des inondations par la valorisation et la restauration des ZEC



Gestion des inondations : signature d'une convention entre l'EPTB Seine Grands Lacs et le monde agricole

Lundi 14 juin 2021, l'EPTB (établissement public territorial de bassin) Seine Grands Lacs a signé les conventions de partenariat avec les chambres d'agriculture de la région Ile-de-France et des départements de l'Aube, de l'Yonne, de la Haute-Marne, du Loiret et de la Côte d'Or. Leur enjeu : développer les zones d'expansion de crue sur les terres agricoles et le stockage de l'eau à des fins d'irrigation.

L'enjeu du partenariat établi le 14 juin 2021 entre, d'un côté, les chambres d'agriculture Ile-de-France, de l'Aube, de l'Yonne, de la Haute-Marne, du Loiret et de la Côte d'Or, et, de l'autre, l'EPTB Seine Grands Lacs, est de répondre aux intérêts communs des deux parties. L'EPTB Seine Grands Lacs souhaite mieux réguler le débit de la Seine pour éviter étiages et crues. Le monde agricole, pour sa part, doit améliorer sa résilience au changement climatique et aux événements exceptionnels qu'il entraîne, inondations et épisodes de sécheresse, notamment.

La convention permet donc « de se doter d'outils d'analyse des territoires dans la gestion des inondations et des étiages, de créer les conditions d'une agriculture résiliente et d'une dynamique collective », a affirmé Frédéric Molossi, le président de l'EPTB Seine Grands Lacs.





La convention de partenariat a été signée par Frédéric Molossi, président de l'EPTB Seine Grands Lacs (3e en partant de la droite) et sept présidents de chambres d'agriculture, dont certains présents par visioconférence.
© Jgp

« Il faut gérer l'agriculture ensemble ».

Afin d'atteindre ces objectifs communs, Seine Grands Lacs et la chambre d'agriculture s'Ile-de-France ont identifié cinq points principaux de collaboration. Il s'agit, notamment, de mieux évaluer les dommages créés par les inondations et les étiages, pour mieux les gérer, ou encore de maîtriser davantage la ressource en eau pour limiter les risques économiques et environnementaux sur les activités agricoles.

Ainsi, l'ensemble des signataires s'engagent à participer à la consolidation d'un outil géomatique permettant de travailler parcelle par parcelle et à partager leurs données. Ils entendent également contribuer à des actions de communication afin « de sensibiliser, d'informer et de favoriser les rencontres avec les exploitants dont les terrains sont souvent inondés ». « Il faut gérer l'agriculture ensemble », a estimé Alexandre Nioche, vice-président de la chambre d'agriculture du Loiret.

Une meilleure gestion de la ressource en eau

Christophe Hillairet, président de la chambre d'agriculture de la région Ile-de-France, a insisté sur l'importance de la notion du stockage de l'eau : « il faut gérer, protéger la ressource en eau ». Le secteur agricole a été extrêmement touché par les importantes inondations de 2016 lors desquelles un grand nombre de parcelles ont été impactées et submergées.

La création de ZEC (zones d'exploitation contrôlées) pourra contribuer à la prévention des inondations : l'objectif est d'y stocker l'eau en hiver et de maintenir des étiages convenables pour la population. Cette eau pourra, par la suite, être réutilisée à d'autres périodes de l'année, notamment durant la période estivale. Cette démarche commune entre l'EPTB Seine Grands Lacs et six chambres d'agriculture doit permettre d'éviter, ou de limiter, les inondations hivernales et de contribuer à l'irrigation des terres agricoles à d'autres moments de l'année.



Seine grands lacs et la chambre d'agriculture d'Île-de-France collaborent pour la gestion des zones d'expansion de crue



L'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine grands lacs a annoncé ce lundi 14 juin, la signature d'une convention de partenariat avec la chambre d'agriculture d'Île-de-France pour la préservation, la restauration et la gestion des champs d'expansion de crue et des zones humides (zec). Un partenariat entre l'EPTB et la chambre d'agriculture d'Île-de-France vient de voir le jour pour assurer la protection de la zone dense francilienne. La signature de la convention de partenariat constitue une réponse conjointe à l'appel à projets européen « restauration de la biodiversité et des services écosystémiques ». Cette collaboration permettra ainsi aux parties prenantes de « se doter d'outils d'analyse des territoires dans la gestion des *inondations* et des *étiages*, de créer les conditions d'une agriculture résiliente et d'une dynamique collective », a précisé Frédéric Molossi, président de l'EPTB Seine Grands Lacs.

Des territoires pilotes sur le bassin de la Seine

Par ailleurs, dans le cadre d'un partenariat annoncé en 2018 avec l'agence de l'Eau Seine Normandie, l'EPTB porte une action de « préservation, restauration et gestion des Zones d'Expansion des Crues », à laquelle sont associés les syndicats, les établissements publics de coopération intercommunale (Epic), établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (Epage) et les chambres d'agriculture concernées. Cette convention de partenariat vise à encourager la mutualisation et le partage des savoir-faire techniques dans les domaines suivants de gestion de projets, communication et réflexion sur d'éventuels protocoles d'accords (financements). Ainsi, en mars 2021, les élus de Seine Grands Lacs et les chambres d'agriculture ont choisi cinq territoires pilotes qui ont bénéficié d'une aide financière pour faciliter la réalisation de projets exemplaires en matière de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, de gestion et de restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides, et de prévention des inondations.



CONTACT

Service Communication
Stéphanie PORRETTA
Directrice
stephanie.porretta@seinegrandslacs.fr

REVUE DE PRESSE

SIGNATURE CONVENTION CHAMBRE D'AGRICULTURE IDF - JUIN 2021